

Plan de développement de la filière équine ligérienne 2017-2020

■ Session du 15/03/2017

■ Avis présenté par M. Olivier de BOUARD au nom de la Commission « Economie – Emploi – Recherche - Innovation »

*Entendues les interventions de MM. Philippe BOURDAUD (CCI), Didier ROBERT (CGT),
Mme Régine BRUNY (FNE), M. Gaétan LE BOUTER (CFDT)*

91 Votants. Adopté par 90 voix pour et 1 abstention.

1. Quelques éléments de contexte

Deux éléments principaux permettent de comprendre le contexte national et régional sur la filière équine, qui représente en Pays de la Loire 4 000 emplois directs et indirects dont 2 000 dans le Grand Saumurois :

D'une part, la hausse du taux de TVA appliqué depuis le 1er janvier 2015 aux activités équestres a fragilisé de nombreux acteurs de la filière en France et dans notre région. C'est la raison pour laquelle dans le cadre du Salon de l'agriculture 2017 qui vient de s'achever, une conférence de presse de plusieurs instances représentant la filière s'est déroulée le mardi 27 février pour demander "un retour urgent au taux de TVA réduit pour les activités de la filière équine en crise".

D'autre part, la Cour des comptes dans son rapport de février 2016, intitulé "L'Institut français du cheval et de l'équitation : une réforme mal conduite, une extinction à programmer", estime que l'IFCE n'a pas atteint les objectifs fixés par l'Etat lors de sa création en 2010. Pour mémoire, cet institut découle d'une réforme mise en place sous le mandat de Nicolas Sarkozy par décret du 22 janvier 2010 pour rationaliser et réaliser des économies par la fusion de l'Ecole Nationale d'Equitation avec les Haras Nationaux. Une inspection ministérielle a été diligentée en fin d'année 2016. Le directeur de l'IFCE, dont la gestion des moyens était notamment contestée par les écuyers du Cadre Noir qui ont fait grève en mai 2016, est parti le 1er décembre et un nouveau directeur a été nommé et prépare le contrat d'objectif 2018-2021.

Enfin, la prochaine expérimentation par la Française des jeux des paris en direct sur les événements sportifs dans une centaine de points de vente risque à terme de fragiliser la filière équine : en effet, le PMU permet de faire vivre bien au-delà du monde des courses hippiques toute une filière équine qui représente en France 180 000 emplois. Entre 2010 et 2015, les paris hippiques sont passés de 8,3 à 7,2 milliards d'euros pendant que les paris sportifs passaient dans le même temps de 1 à 2,1 milliards d'euros. Cette future expérimentation autorisée par le Gouvernement inquiète fortement la filière équine.

Au vu de ces éléments de contexte, il est donc utile que la Région se mobilise avec les autres collectivités locales et les acteurs de la filière en région, pour éviter l'affaiblissement de la filière équine et la disparition du site emblématique de Saumur, site fondamental pour l'économie locale avec 2 000 emplois directs et indirects mais également très important pour le rayonnement régional en France et à l'étranger. Il est également important de rappeler que l'UNESCO a classé en 2008 le Cadre Noir et l'équitation de tradition française sur la liste du patrimoine culturel immatériel français, puis en 2011 au patrimoine culturel immatériel de l'Humanité.

Un communiqué régional a été diffusé fin août 2016 pour réaffirmer l'utilité, l'attachement et la mobilisation de tous les acteurs locaux autour du maintien du site de Saumur. Le plan de développement de la filière équine aujourd'hui proposé est un document clair qui brosse un tableau assez complet de la situation de la filière équine dans la région en mettant en lumière ses atouts mais aussi ses faiblesses et les nécessaires mutations auxquelles elle doit faire face pour perdurer et prospérer.

2. Remarques ou points de vigilance concernant le Plan

A la suite de la transmission au CESER du Plan de développement de la filière équine ligérienne 2017-2020, voici les quelques remarques et points de vigilance qui méritent notre attention :

2.1. La relance du Conseil des Equidés comme instrument de structuration et d'animation de la filière

Comme le souligne bien ce Plan régional de développement de la filière équine, la filière est variée avec des acteurs éclatés dans de nombreuses activités et de nombreux sites. La passion a tendance à exacerber les débats entre les acteurs de la filière mais il est nécessaire pour son adaptation et son développement qu'une instance permette d'échanger sur les projets et d'orienter les actions. Le Conseil régional propose que cette instance soit le Conseil des Equidés.

Ce conseil a existé à la fin des années 1990 et début des années 2000, se faisant l'écho au rapport du CESR de 1997 « Le Cheval : valoriser une passion d'excellence ». Le Conseil régional annonce son soutien, en particulier par le financement d'un poste permanent, pour relancer cette instance de dialogue dont les missions sont rappelées dans le Plan, notamment la coordination des initiatives et des actions des différents acteurs, l'orientation de la politique régionale, etc.

Dans le cadre des pistes de réflexion que pourrait explorer ce Conseil des Equidés, deux d'entre elles pourraient être d'une part la démocratisation des activités équestres auprès d'un public plus large, notamment avec les scolaires ou les centres de loisirs et d'autre part une réflexion sur le développement des activités de "petits" hippodromes, qui jouent un rôle important en termes de développement local, tout en recherchant des complémentarités des différentes activités équestres afin d'augmenter l'utilisation des sites.

Par ailleurs, s'agissant le plus souvent d'un métier de passion qui est souvent confronté aux conditions de travail parfois difficiles et à l'application de la réglementation de travail, il serait utile que le Conseil des Equidés mette en place ou soutienne une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) en tenant compte des réalités économiques et des besoins de personnel dans les différents métiers et les différentes activités de la filière.

2.2. Le volet recherche et le volet international pourraient enrichir ce plan clair et structuré

Le Plan régional présenté s'articule autour de 7 thématiques :

1. Contribuer à la meilleure organisation et structurer la filière
2. Miser sur le cheval de sport, un vivier ligérien sous exploité
3. Accompagner les investissements de la filière course, une filière très présente en Pays de la Loire

4. Agir pour stopper la disparition du cheval de trait et des races locales
5. Conforter l'avenir de l'Institut français du cheval et de l'équitation et Ecole nationale d'équitation
6. Développer le tourisme équestre et les autres usages
7. Enseignement et formation.

Le Plan fait état des atouts mais aussi des faiblesses de notre filière équine en région.

Toutefois, le volet recherche est absent et la dimension internationale reste cantonnée aux activités liées aux chevaux de course.

Le volet recherche n'est pas évoqué dans ce plan alors que nous disposons avec ONIRIS d'une école vétérinaire de tout premier plan sur l'agglomération nantaise : pour mémoire, un programme de recherche de plus de 300 000 euros avait été lancé entre 2000 et 2006 sur la performance du cheval athlète et un soutien régional de près de 600 000 euros avait permis à l'Ecole vétérinaire d'acquérir un équipement PETSCAN en 2007 pour renforcer l'excellence dans le domaine de l'imagerie médicale animale. Il est important d'associer un représentant d'ONIRIS au Conseil des Equidés.

Le volet international n'est évoqué que pour l'intérêt de la Chine pour les courses hippiques et le potentiel de développement pour l'expertise de nos acteurs régionaux. C'est certes une voie prometteuse mais d'autres atouts pourraient aussi être développés, par exemple dans le domaine du tourisme équestre en lien avec le Comité Régional du Tourisme, ou le développement des races du cheval de trait, ou la promotion des savoir-faire traditionnels présents en région (selliers, bottiers, etc.).

Par ailleurs, des formes nouvelles se développent à destination des publics en situation de handicap, mais aussi les personnes âgées, les personnes dans un processus de ré-insertion (dans un parcours de resocialisation) : ces formes d'équitation ou de lien avec le monde du cheval, apparaissent très peu dans ce plan, malgré le potentiel qu'elles représentent. Il est vrai que tant que les diplômes ou certifications ne seront pas organisés au niveau national, il sera compliqué à la Région d'engager sa responsabilité en apportant son soutien à un projet de développement de ce type d'initiatives. La Région, en lien avec la Région Normandie, pourrait porter cette demande auprès des instances académiques et de formations professionnelles pour que certaines formations soient organisées et reconnues.

2.3. Amplifier le soutien au pôle d'excellence de Saumur

La Région et les autres collectivités locales se sont mobilisées depuis l'année dernière pour réaffirmer et réorienter les activités du site emblématique de Saumur.

Il est fondamental pour la filière en région de parvenir à maintenir et à développer les activités proposées. Le Comité de réflexion mis en place en octobre 2016 a permis d'échanger les points de vue et d'amorcer la nouvelle feuille de route de l'IFCE. Ces efforts, notamment par le soutien régional, doivent être maintenus et amplifiés pour parvenir à redéfinir le partenariat entre les ministères de tutelle, l'IFCE/ENE et les autres collectivités locales.

2.4. Importance de soutenir les manifestations de la filière et en particulier le Salon du cheval à Angers

La première édition du Salon du cheval à Angers s'est déroulée en novembre 2016. L'objectif est d'en faire une référence du Grand Ouest avec la volonté d'attirer un public le plus large possible (randonnée, horse-ball, élevage, formation d'excellence, attelage, chevaux de trait, poney, courses etc.). Une seconde édition est programmée pour novembre 2017.

Il est important que la Région apporte son soutien à cette nouvelle édition et à d'autres manifestations majeures qui se déroulent en région.